

RESUME

1. Au cours de la période considérée, l'Inde a continué à recueillir les bénéfices du processus de libéralisation des échanges et de réforme structurelle engagé au début des années 1990. Cela lui a permis d'atteindre des taux de croissance élevés du PIB, de mieux résister à la crise financière mondiale et d'accroître tant ses exportations que ses importations. L'Inde a répondu à la crise mondiale en mettant en œuvre un important plan de relance comprenant une augmentation des dépenses publiques, une réduction des droits d'accise et des droits de douane et l'adoption de mesures de soutien. Illustrant la réorientation de la politique indienne vers une réduction des droits de douane, la moyenne simple du taux des droits NPF est passée de 15,1% en 2006/07 à 12% en 2010/11

2. L'Inde utilise activement la politique commerciale, parfois comme moyen d'atteindre ses objectifs à long terme qui consistent notamment à promouvoir la croissance de l'économie dans son ensemble ou à encourager l'industrialisation, le développement ou l'autosuffisance. Le but de l'Inde est de fournir un cadre de politique commerciale stable afin d'atteindre ces objectifs. Cependant, dans certaines circonstances, elle a également recours aux instruments de politique commerciale pour atteindre des objectifs à court terme tels que la maîtrise de l'inflation, au risque de faire quelque peu obstacle à la stabilité recherchée, car il est nécessaire d'ajuster constamment les politiques, ce qui rend le régime commercial plus complexe et entraîne des coûts supplémentaires.

1) ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

3. Au cours de la période considérée, l'économie indienne a poursuivi son rapide essor, malgré un léger ralentissement dû à la crise financière mondiale en 2008/09. La croissance annuelle du PIB réel, alimentée essentiellement par une demande intérieure forte, a été en moyenne de 8,4% entre 2006/07

et 2010/11. Elle a été particulièrement vigoureuse en 2006/07 et en 2007/08, où elle a dépassé 9%, principalement sous l'impulsion de l'investissement et de la consommation privés. Dans le contexte de la crise financière mondiale, cette croissance a été entraînée par les dépenses publiques. À cet égard, le gouvernement a mené une politique très proactive face à la crise financière en mettant en place un plan de relance ambitieux comprenant une augmentation des dépenses publiques, une réduction des droits d'accise et des droits de douane et des subventions. Il est néanmoins revenu sur certaines de ces mesures de relance lorsque l'inflation a commencé à grimper et que la croissance s'est renforcée. Le PIB a progressé au taux annuel de 10,1%, aux prix du marché de 2004/05, pour la période d'avril à décembre 2010. La croissance a été tirée par les services et les industries manufacturières, le secteur agricole arrivant loin derrière. Les perspectives de croissance de l'Inde restent encourageantes, puisqu'il a été estimé que le PIB pourrait progresser au taux de 8 à 8,5%. Cependant, pour parvenir à une croissance soutenue non génératrice d'inflation, il faudra remédier aux blocages et investir dans les infrastructures et l'éducation. Il faudra aussi simplifier les conditions de l'activité commerciale en éliminant la réglementation excessive et en définissant des régimes de commerce et d'investissement plus transparents.

4. L'Inde a entamé en 2004 un processus d'assainissement des finances publiques, qui n'a pas abouti à la réduction recherchée du déficit budgétaire. Tout au long de la période considérée, l'Inde a continué d'afficher des déficits importants dans le secteur public. La situation des finances publiques s'est détériorée en partie du fait de la baisse des recettes et des effets du plan de relance dans le sillage de la crise financière mondiale. Le déficit budgétaire consolidé a atteint 9,5% du PIB en 2009/10. Dernièrement, la politique budgétaire a été recentrée sur l'assainissement des finances publiques et la rationalisation de la fiscalité. Une réforme progressive de la structure fiscale a donc été mise en œuvre en

vue de réduire les droits de douane et les droits d'accise et de s'appuyer davantage sur les impôts directs, en particulier l'impôt sur le revenu des sociétés, et sur les recettes tirées de la taxe sur les services. Néanmoins, les impôts indirects, y compris ceux qui portent uniquement ou principalement sur les importations, demeurent une source importante de recettes, et les modifications de leurs taux sont un instrument politique couramment utilisé. Depuis un certain temps, l'Inde est déterminée à introduire une taxe sur les marchandises et les services et à regrouper plusieurs lois de la législation fiscale. Un nouveau Code des impôts a été rédigé pour simplifier le régime fiscal et donner plus de poids aux impôts directs qu'aux impôts indirects.

5. Le commerce de marchandises en pourcentage du PIB continue de croître malgré les effets défavorables de la crise financière mondiale, ce qui témoigne de la participation croissante de l'Inde dans l'économie mondiale. Les importations ont continué à augmenter plus rapidement que les exportations, entraînant un creusement du déficit commercial. L'Inde affiche un déficit commercial structurel qui s'explique en partie par sa population nombreuse et ses besoins en matière de développement. Le déficit commercial s'est creusé du fait de la forte demande intérieure et de la hausse des prix du pétrole, ce qui a entraîné un déficit du compte courant sur l'ensemble de la période considérée. Le déficit a été financé par d'importantes entrées de capitaux – investissements étrangers directs et investissements de portefeuille – attirés par l'augmentation de la demande intérieure et les bonnes perspectives économiques. Les entrées de capitaux ont été relativement irrégulières, et ces variations ont été absorbées dans une large mesure par un taux de change flottant. Bien que ce régime ait permis à l'Inde de bénéficier d'entrées de capitaux à court terme, les politiques doivent être conçues pour attirer davantage de capitaux à moyen et long termes, d'autant plus que le pays a grand besoin d'infrastructures et d'investissements en

général. La décision prise récemment par le gouvernement d'augmenter le plafond pour les investisseurs sur les marchés des obligations de sociétés et des obligations d'État va dans ce sens.

2) CADRE DE LA POLITIQUE COMMERCIALE ET D'INVESTISSEMENT

6. L'Inde est un Membre originel de l'OMC et accorde au moins le traitement NPF à tous les Membres et autres partenaires commerciaux. Elle a accepté les quatrième et cinquième protocoles et est partie à l'Accord sur les technologies de l'information. Elle est un ardent défenseur du système commercial multilatéral et, traditionnellement, a été partie à peu d'accords régionaux. Toutefois, malgré ses réserves, le régionalisme s'inscrit de plus en plus dans l'objectif global de sa politique commerciale qui consiste à améliorer l'accès aux marchés pour les exportations, comme en témoignent les sept accords préférentiels qu'elle a signés au cours de la période considérée ainsi que la négociation d'autres accords.

7. Les objectifs de la politique commerciale de l'Inde sont énoncés dans sa politique de commerce extérieur, qui est établie tous les cinq ans, mais est révisée périodiquement, par la publication de notifications, de manière à prendre en compte des facteurs internes et externes. Dans sa politique de commerce extérieur pour les années 2004 à 2009, l'Inde a souligné qu'il était nécessaire de développer les échanges, fixant deux objectifs: multiplier par deux la part que représente l'Inde dans le commerce mondial de marchandises en l'espace de cinq ans; et utiliser l'accroissement des échanges comme un moyen de promouvoir la croissance économique et la création d'emplois. Dans le contexte de la crise mondiale, l'Inde a cherché à stopper et à inverser la tendance à la baisse de ses exportations et à accorder un soutien supplémentaire, en particulier aux secteurs durement touchés par la récession mondiale,

comme il a été indiqué dans la politique de commerce extérieur pour la période 2009-2014. Suivant la dernière politique de commerce extérieur en date, l'objectif à court terme de l'Inde est de parvenir à une croissance annuelle des exportations de 15%; son objectif à court terme est de porter le taux de croissance des exportations à 25% par an et de multiplier par deux la part de l'Inde dans le commerce mondial d'ici à 2020. Pour atteindre ces objectifs, l'Inde met en œuvre toute une série de mesures comprenant des incitations fiscales, la promotion des exportations et la facilitation du crédit, pour "neutraliser" le coût des intrants importés utilisés dans les produits exportés; ces mesures peuvent toutefois contribuer à la complexité du régime commercial indien. Le gouvernement a aussi pour objectif d'améliorer les infrastructures afin d'accroître les exportations. Dans le dernier budget en date, les autorités ont encore indiqué qu'il était nécessaire d'encourager la diversification des marchés et des produits.

8. Les mesures visant à attirer l'investissement étranger direct (IED) ont consisté à accroître progressivement le nombre de secteurs dans lesquels les IED sont autorisés et à réduire peu à peu les restrictions sectorielles. Par conséquent, la plupart des secteurs sont actuellement, au moins en partie, ouverts à l'IED, pour autant qu'un certain plafond ne soit pas dépassé et que des conditions spécifiques soient remplies. Cependant, l'IED est interdit dans plusieurs secteurs/activités, comme le commerce de détail, certaines activités liées à l'immobilier, la manufacture de tabac et de substituts du tabac et certaines activités agricoles. Tous les règlements antérieurs relatifs à l'IED ont été récemment regroupés en vue de clarifier la politique de l'Inde concernant l'IED et de rendre les règles relatives à l'investissement étranger plus accessibles et prévisibles pour les investisseurs étrangers et les organismes de réglementation sectoriels.

3) POLITIQUE COMMERCIALE – ANALYSE PAR MESURE

9. L'Inde a continué de simplifier ses procédures douanières et de mettre en œuvre des mesures de facilitation des échanges. Un système électronique a été adopté pour les dédouanements, et un mécanisme de gestion des risques a également été mis en place, permettant de distinguer les marchandises très risquées des marchandises moyennement risquées, en vue des examens en douane. En dépit de la mise en œuvre de ces mesures, le régime d'importation de l'Inde demeure complexe, en particulier son régime de licences et de permis et son tarif douanier, qui prévoit de nombreuses exemptions variant en fonction des produits, des utilisateurs et des programmes spécifiques de promotion des exportations.

10. Le tarif douanier indien est annoncé dans le budget annuel; des modifications peuvent toutefois être apportées à certains droits de douane en cours d'année. Outre le droit de douane standard, les importateurs doivent s'acquitter d'un droit additionnel (dit "droit compensateur") et d'un droit additionnel spécial, en lieu et place des taxes locales. Pour déterminer le taux de droit "effectivement" appliqué (comprenant les droits de base et autres droits de douanes) à un produit, il faut consulter des listes de droits de douane et de droits d'accise à part, ce qui complexifie encore le tarif douanier. Le tarif douanier de l'Inde comprend principalement des droits *ad valorem* (environ 94% des lignes tarifaires), prélevés sur la valeur c.a.f. des importations, et quelques droits alternatifs ou spécifiques (6,1% des lignes tarifaires).

11. En règle générale, la valeur des importations est fondée sur la valeur transactionnelle. Une taxe de débarquement (pour le chargement, le déchargement et la manutention) de 1% de la valeur c.a.f. est ajoutée à cette dernière pour le calcul de la valeur transactionnelle (auparavant appelée "valeur imposable"). L'Inde utilise des "valeurs tarifaires" (prix de référence), pour

calculer les droits de douane perçus sur les importations de certaines huiles de palme ainsi que d'huile de soja brute, de graines de pavot et de déchets de laiton, entre autres. Ces "valeurs tarifaires" doivent en principe être révisées toutes les deux semaines et indexées sur les prix des marchés internationaux. Mais, dans les faits, certaines des "valeurs tarifaires" appliquées par l'Inde n'ont pas changé depuis 2006.

12. La moyenne simple du taux de droit NPF est passée de 15,1% en 2006/07 à 12% en 2010/11. Cela se traduit par une diminution de la moyenne des droits de douane applicables aux produits agricoles comme aux produits industriels, l'Inde ayant opté pour des droits de douane moins élevés. Le droit moyen applicable aux produits non agricoles selon la définition de l'OMC (8,9%) est nettement inférieur au droit moyen de 33,3% applicable aux produits agricoles selon la définition de l'OMC. En 2010/11, les droits étaient compris entre zéro et 150%. La majorité des lignes tarifaires (71% soit 8 042 lignes) étaient soumises à un taux de droit compris entre 5% et 10%, tandis que 12,8% de l'ensemble des lignes tarifaires étaient frappées par un taux de droit supérieur à zéro mais inférieur à 5%. Cela représente un changement important par rapport à 2006/07, période pendant laquelle 65% de l'ensemble des lignes tarifaires se situaient dans la tranche allant de 10 à 15%, et 10,4% des lignes dans celle allant de 25 à 30%. Le pourcentage de lignes en franchise de droits a légèrement augmenté, passant de 2,7% à 3,2% du total.

13. Des droits non *ad valorem* s'appliquent à 690 lignes tarifaires dont cinq sont visées par des taux spécifiques, contre 685 par des taux alternatifs (textiles et vêtements). La moyenne simple des droits NPF appliqués incluant les EAV était de 13,4% (12% sans les EAV) en 2010/11. L'inclusion des EAV dans l'analyse tarifaire a une incidence uniquement sur les droits moyens applicables aux produits industriels qui, EAV compris, passent de 8,6% à 10,3% (10,6% pour les produits non agricoles selon la

définition OMC). En particulier, l'estimation des EAV fait passer les taux de droit moyens appliqués sur les textiles et les vêtements de 16,2% et 25,7%, respectivement, à 9,6% et 10% si les EAV ne sont pas pris en compte. Le recours à des droits spécifiques accroît considérablement la protection de certains produits, les droits appliqués avoisinant ou dépassant dans certains cas 600%.

14. Les niveaux des droits que l'Inde a consolidés dans le cadre de l'OMC sont nettement supérieurs à ceux des droits appliqués, en particulier pour de nombreux produits agricoles. Ces écarts permettent au gouvernement de modifier les taux de droits en fonction des conditions sur les marchés nationaux et internationaux.

15. Les importations peuvent aussi être soumises à des obstacles non tarifaires, y compris des prohibitions, des licences et des restrictions, et à des prescriptions relatives au conditionnement, à la qualité et à la santé. Des restrictions à l'importation peuvent être imposées, entre autres, pour des raisons de santé, de sûreté, de morale ou de sécurité, et pour des raisons d'autosuffisance ou de problèmes liés à la balance des paiements. L'Inde allie parfois le recours à des instruments de politique commerciale à des considérations liées à la politique nationale. Par exemple, les restrictions à l'importation et les prescriptions en matière de licences sont assouplies lorsque les importations sont nécessaires pour réduire l'inflation ou remédier aux pénuries du côté de l'offre. Le commerce d'État est également utilisé comme instrument de politique pour assurer, entre autres, des revenus "corrects" pour les agriculteurs, la sécurité alimentaire, la fourniture d'engrais aux agriculteurs et le fonctionnement du système national de soutien des prix.

16. L'Inde compte parmi les Membres de l'OMC qui ont le plus recours à des mesures antidumping. Elle a ouvert 209 enquêtes antidumping à l'encontre de 34 partenaires commerciaux au cours de la période considérée, contre 176 au cours de la période

couverte par le dernier examen, et elle a imposé 207 mesures antidumping, contre 177 au cours de la période précédente. Les produits visés étaient notamment les produits de l'industrie chimique, les matières plastiques, caoutchoucs et leurs produits, les métaux communs et les textiles et vêtements. L'Inde n'a adopté aucune mesure compensatoire au cours de cette période. Depuis son dernier examen en 2007, elle a aussi imposé plusieurs mesures de sauvegarde. Suite à une modification de la législation en 2010, les mesures de sauvegarde peuvent aussi prendre la forme de restrictions quantitatives.

17. Les questions SPS sont toujours réglementées et appliquées par le biais de plusieurs lois et organismes. En 2006, l'Inde a adopté la Loi sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires et les normes alimentaires regroupant des lois distinctes et établissant un organisme chargé de traiter les questions SPS. Toutefois, les règles et règlements d'application de cette loi n'ont pas encore été notifiés et elle n'est donc pas en vigueur.

18. Comme dans le cas des importations, les prohibitions et les restrictions à l'exportation sont en place principalement pour assurer la disponibilité sur le marché national de certains produits et peuvent ainsi être supprimées ou appliquées, en fonction des besoins. Afin d'atténuer l'effet défavorable aux exportations inhérent au régime d'importation et d'imposition indirecte de l'Inde, plusieurs systèmes de restitution et d'exemption de droits ont été adoptés pour faciliter les exportations. Des exonérations fiscales sont également prévues pour les investisseurs, par le biais des zones franches industrielles et des unités travaillant pour l'exportation.

19. L'Inde apporte un soutien direct ou indirect à plusieurs secteurs. La plupart des subventions accordées par le gouvernement central sont destinées à l'agriculture. Parmi les autres subventions clés se trouvent celles accordées pour le diesel et les engrais. Les

États octroient également des subventions supplémentaires, en particulier pour les services de base tels que l'éducation et la santé, et la fourniture d'électricité et d'eau. Des mesures de contrôle des prix s'appliquent à certains produits de base et sont utilisées comme un moyen d'allouer des aides aux agriculteurs et aux personnes vivant en deçà du seuil de pauvreté, et pour faire en sorte que des médicaments de qualité soient accessibles à des "prix raisonnables".

20. Depuis son dernier examen en 2007, l'Inde a apporté plusieurs modifications à sa législation relative à la politique de la concurrence et la Commission indienne de la concurrence, créée au titre de la Loi de 2002 sur la concurrence, a commencé ses activités en 2009. En outre, certains aspects de la loi concernant les fusions et acquisitions sont récemment entrés en vigueur. L'Inde a obtenu le statut d'observateur dans le cadre de l'Accord de l'OMC sur les marchés publics en février 2010. Son système de marchés publics est toujours décentralisé et composé d'une multitude d'entités à différents niveaux de gouvernement (y compris de nombreuses entreprises du secteur public central), aucune réglementation commune ne régissant les marchés publics. Les marchés publics sont considérés comme un instrument important de la politique du gouvernement et sont utilisés pour atteindre certains objectifs socio-économiques. Par conséquent, le gouvernement central a, dans le cadre du régime de marchés publics, établi des réserves et des préférences de prix. Toutefois, la concurrence de fournisseurs étrangers est en général permise.

21. Compte tenu de l'importance d'un régime de propriété intellectuelle efficace pour le développement économique et social et de l'incidence de la propriété intellectuelle sur les questions de politique publique (par exemple, la santé publique, l'environnement et la sécurité alimentaire), l'Inde a, depuis son dernier examen, pris plusieurs initiatives pour moderniser l'administration de ses DPI et pour poursuivre les efforts qu'elle a déployés pour

les faire respecter. Cependant, le respect des DPI, sauf aux frontières internationales, demeure la prérogative des gouvernements des États, ce qui entrave la collecte de données relatives à l'application de ces droits.

**4) POLITIQUE COMMERCIALE
– ANALYSE PAR SECTEUR**

22. La structure de l'économie indienne n'a pas changé de façon notable depuis 2007. Le secteur des services, qui a été le secteur le plus dynamique pendant la période considérée, continue d'apporter la plus grosse contribution au PIB et il s'est montré résistant face aux effets négatifs de la crise mondiale. La part du secteur manufacturier dans le PIB a légèrement reculé, tout comme celle de l'agriculture.

23. Le secteur agricole a été caractérisé par un taux de productivité faible et un taux de croissance modeste. Sa contribution au PIB a reculé, passant de 18,1% en 2006/07 à 16,6% en 2009/10. Toutefois, malgré la diminution de sa part relative, l'agriculture continue d'être la principale source de revenus de la majorité de la population et emploie quelque 52% de la main-d'œuvre totale (y compris la main-d'œuvre non syndiquée); ce secteur est en outre crucial pour la réalisation des objectifs que le gouvernement s'est fixé, à savoir la sécurité alimentaire et la stabilité des prix. En raison de l'importance stratégique de ce secteur, l'Inde estime qu'il est nécessaire de continuer de le protéger et lui accorde une plus grande protection tarifaire qu'aux autres secteurs. En moyenne, la protection tarifaire appliquée à l'agriculture (33,2%) reste largement supérieure à celle concernant les produits finis (8,9%). L'Inde a aussi conservé le système de soutien des prix pour les produits de base et met en œuvre d'autres programmes de soutien à l'agriculture aux niveaux central et des états.

24. Au cours de la période considérée, la croissance du secteur manufacturier a été irrégulière. Ce secteur a affiché une croissance solide en 2006/07 et 2007/08, mais

il a ensuite été touché par la crise économique mondiale qui a entraîné une baisse de la demande extérieure, en particulier dans les domaines tels que les textiles et les vêtements. En 2009/10, il a connu une reprise de la croissance essentiellement déclenchée par un raffermissement de la demande intérieure, en particulier de biens de consommation durables, de biens d'équipement et d'intrants industriels. D'une manière générale, l'Inde applique des droits de douane plus élevés sur les produits ouverts que sur les produits semi-finis. Pour encourager l'investissement dans le secteur manufacturier, le gouvernement a offert un large éventail d'incitations fiscales, de crédits à des conditions libérales et d'autres types d'aides.

25. Le secteur des services, qui représente 56% du PIB, est le principal moteur de la croissance économique, avec une progression moyenne de 10% entre la période 2006/07 et la période 2009/10. La croissance de ce secteur a continué d'être tirée par le sous-secteur des services financiers et les sous-secteurs du commerce, de l'hôtellerie, du transport et des communications. Bien que cela ne transparaisse pas dans les chiffres du PIB, le tourisme revêt une importance considérable. Ce secteur a un bon potentiel de croissance et la capacité de créer des interconnexions en amont et en aval et des synergies intersectorielles. L'investissement étranger direct est autorisé à hauteur de 100% pour la plupart des activités de service, à l'exception des services financiers, auxquels s'appliquent des limites pour la participation étrangère. Toutefois, des conditions ou des permis spécifiques concernant l'accès au marché sont applicables et, dans certains cas, peuvent être plus restrictifs qu'un plafond de l'investissement explicite.

26. L'inadaptation des infrastructures est devenue un obstacle majeur pour le développement économique de l'Inde. Pour répondre à cette préoccupation, une stratégie complète a été définie dans le onzième Plan quinquennal en vue d'améliorer tant les infrastructures rurales que les infrastructures

urbaines, y compris le réseau électrique, les routes, les voies ferrées, les ports, les aéroports, les télécommunications, l'irrigation, le réseau d'eau potable, la voirie, l'entreposage et le magasinage. Cependant, les investissements publics seuls seraient probablement insuffisants pour répondre aux besoins de l'Inde en matière d'infrastructures, compte tenu en particulier du fait que le pays cherche à assainir les finances publiques. Il serait donc aussi nécessaire d'augmenter les investissements privés dans les infrastructures pour atteindre l'objectif que l'Inde s'est fixé. L'accroissement de l'investissement du secteur privé, y compris de sources étrangères, pourra

jouer un rôle important en permettant non seulement de développer les infrastructures, mais aussi d'offrir des possibilités aux investisseurs étrangers. Il en résulterait des entrées de capitaux plus stables et moins fluctuantes.